

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 329

présenté par

Mme Hignet, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Compléter la première phrase de l'alinéa 187 par les mots suivants :

« , notamment par la mise œuvre de la régulation à l'installation des médecins ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NFP souhaite préciser que l'amélioration de l'accès à la médecine de ville passe notamment par la mise en œuvre de la régulation à l'installation des médecins.

Le mercredi 7 mai 2025, l'Assemblée nationale adoptait la proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane.

Mayotte, 101ème département de France, en est le premier désert médical. Mayotte ne compte que 260 médecins pour plus de 320 000 habitants. C'est 81 médecins pour 100 000 personnes. Contre 353 médecins pour 100 000 habitants en moyenne en France hexagonale.

L'adoption rapide des mesures présentes dans cette proposition de loi, participera à l'amélioration de l'accès aux soins sur l'archipel.